

## Mur d'enceinte privatif ou commun

Par **sfo4**, le **26/04/2009** à **03:05**

Bonjour,

Syndic bénévole d'une copropriété, je me pose une question sur le caractère commun ou privatif d'un élément de la copropriété.

Un des lots est constitué d'un appartement (intégré au bâtiment commun) et d'un jardin à usage privatif entouré par un mur d'enceinte en agglomération donnant sur la rue.

A mon sens, le mur en agglomération fait partie du gros œuvre et est donc un élément des parties communes, puisque rien n'est précisé à ce sujet dans le règlement de copropriété.

Est-ce le cas ?

En outre, les boîtes aux lettres peuvent-elles être fixées sur ce mur ?

Peuvent-elles dépasser du côté du jardin ?

Merci d'avance.